



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Politique sportive cantonale

Mise en place d'un mode de collaboration

La chancellerie d'Etat communique:

Coordination, collaboration, gestion efficiente des ressources, tels sont les trois axes clés du mode de collaboration en matière de politique sportive cantonale mis en place dès le 1^{er} janvier 2008 dans le canton de Neuchâtel par l'Etat et les villes de la Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle. Le concept s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par les programmes de législature de l'Etat ainsi que des trois villes. A relever toutefois que la cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et les conseillers communaux en charge du sport des trois villes fonctionnent déjà sur ce modèle depuis près de deux ans.

Travaux engagés depuis 2006 déjà

Les missions et méthodes des services des sports se doivent de s'adapter à l'évolution de la société et de la complexité qu'elle engendre au niveau du sport et de sa gestion. L'objet d'une redéfinition des rôles s'impose si l'on désire mettre en place une véritable stratégie d'offres sportives correspondant à la demande.

En mai 2006, les responsables politiques en charge du sport de l'Etat et des trois villes ont arrêté un principe de partenariats et de collaborations afin de développer un concept cantonal du sport cohérent. Un groupe de travail technique, regroupant les chefs de service des collectivités concernées, s'est constitué sous la présidence de la cheffe du Service cantonal des sports. Le but de la démarche est de fournir une évaluation de l'engagement de chacune des parties, ainsi qu'un bilan de l'offre sportive en terme notamment d'aides directes et indirectes attribuées aux clubs et associations, d'infrastructures et de projets futurs à imaginer.

Afin de répondre à ce mandat, une analyse comparative complète des trois entités a été élaborée. Un premier rapport, sous forme de synthèse, a été remis aux autorités cantonales et des trois villes en septembre 2006, suivi d'une nouvelle version en mars 2007. En septembre 2007, des propositions de mesures de collaborations concrètes, émanant des constats réalisés, ont été présentées et adoptées les mandants.

Le 15 janvier 2008, le Conseil d'Etat a validé un mode de collaboration permettant de mettre en œuvre de manière concrète les actions identifiées comme indispensables à la

construction d'une politique cantonale du sport efficiente et adaptée au contexte neuchâtelois.

Structure : deux comités

Deux comités ont ainsi été mis en place : un comité de pilotage du sport neuchâtelois (dimension politico-stratégique) et un comité opérationnel du sport neuchâtelois.

Composé de cinq personnes et présidé par la cheffe du DECS, le comité de pilotage regroupe le conseiller communal en charge des sports de la ville de la Chaux-de-Fonds, représentant également l'Association RUN trois villes, le conseiller communal en charge des sports de la ville de Neuchâtel, représentant également l'Association RUN trois villes et la COMUL, et le conseiller communal en charge des sports de la ville du Locle, représentant également l'Association RUN trois villes. Pour compléter la représentativité cantonale, un membre de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) est également présent.

Composé également de cinq personnes et présidé par la cheffe du Service des sports cantonal, le comité opérationnel regroupe les chefs des services des sports des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que les responsables des sports de l'Association du Val-de-Travers et de celle du Val-de-Ruz

Missions

Le comité de pilotage définit la stratégie générale du sport neuchâtelois en collaboration avec les associations RUN ; il conduit la politique du sport neuchâtelois basée sur la collaboration et la coordination ainsi que l'utilisation efficiente des ressources et évalue et adopte les projets présentés par le comité opérationnel. Il siège deux fois par an au minimum.

Pour sa part, le comité opérationnel met en oeuvre la stratégie générale du sport neuchâtelois définie par le comité de pilotage, auquel il propose des projets basés sur la collaboration et la coordination ainsi que l'utilisation efficiente des ressources et exécute les décisions prises par le comité de pilotage. Le comité opérationnel siège quatre fois par an au minimum.

Un programme initial

Le comité opérationnel débutera ses travaux en utilisant notamment comme base les propositions adoptées en septembre 2007 par la cheffe du DECS et par les conseillers communaux des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel. Ces propositions sont les suivantes :

Pour les camps :

- Rationaliser l'engagement des collectivités en utilisant le même système de gestion, location, réservation (GELORE)
- Rationaliser l'engagement des collectivités en créant une structure unique de gestion des chalets
- Rationaliser l'engagement des collectivités en incitant les écoles à organiser des camps reconnus par J+S de façon à pouvoir bénéficier d'une subvention

Pour les activités jeunesse :

- Inciter les écoles à annoncer leurs activités selon les règlements en vigueur
- Inciter les jeunes à faire du sport dans un cadre associatif ou privé et dans le cadre de manifestations ou activités existantes

Pour les infrastructures :

- Intensifier les échanges entre les Villes (logiciel de gestion, prêt de personnel, conseils)
- Renforcer l'utilisation de l'outil de gestion et d'analyse de l'infrastructure
- Commercialiser l'outil @gis auprès des autres cantons

Pour les manifestations :

- Renforcer la collaboration au niveau du personnel, des bénévoles ainsi que des forces de police

Pour le soutien aux associations et dirigeants :

- Favoriser la vie associative en tant qu'image de marque du canton, d'effet de locomotive auprès de la population et d'animation dans les villes
- Valoriser certains sports moins médiatiques ou manquant de promotion et de visibilité
- Adapter les finalités des écoles du sport de la ville de Neuchâtel à la politique du sport et les développer dans d'autres villes ou communes

Neuchâtel, le 11 février 2008